

**Les Instances Représentatives du Personnel.**

Nos Instances Représentatives du Personnel (IRP) avaient une origine historique. Les Délégués du Personnel (DP) c'était 1936 et le Front Populaire, les Comités d'Établissement (CE) la libération, les Comités d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) les lois Auroux.

Généralement, on trouve deux sortes de syndicalistes, celles et ceux ayant des convictions et celles et ceux ayant des intérêts. Les premiers se retrouvaient le plus fréquemment en DP et en CHSCT, les seconds en CE. Mais ce n'était pas une règle fixe, il y a eu des CE très revendicatifs et des DP plus attentifs à ne pas froisser la Direction qu'à défendre les salariés ou des CHSCT ne voulant pas écorner l'image de l'entreprise par une action en justice. Heureusement tout pouvait changer à l'élection suivante d'autant que les mandats étaient courts, deux ans.

Mais ça, c'était avant.

Parce que Macron a tout détruit, remplaçant nos IRP par une instance-croupion, le Conseil Social et Économique (CSE), instance-croupion ayant moins de moyens humains et moins de droits juridiques. Fini les CHSCT faisant peur au patronat car pouvant mandater des expertises ! Fini les DP, fini les CE !

Résultat, de nombreux CSE, n'ayant plus assez de délégués pour s'occuper des œuvres sociales sous-traitent celles-ci à des entreprises privées. Les œuvres sociales sont devenues un moyen de faire du fric, dévoyant l'idée de base des CE.

A l'heure du management par la terreur et de la généralisation de la souffrance au travail, il est primordial de recréer des IRP ayant un vrai pouvoir et de vrais moyens. Des IRP qui soient une vraie défense pour les travailleuses et les travailleurs, un véritable outil à leur service.

Parce que la souffrance au travail aussi, cela fait monter l'extrême-droite dans les urnes...

Célia Fine